aux décideurs. Les électeurs ont l'impression qu'on les taxe sans raison valable.

Par contre, 74 p. 100 des répondants ont dit tenir à ce que le gouvernement fédéral ait le pouvoir d'établir des normes nationales. Sur cette question, je n'ai pas été assez précis. Néanmoins, on suppose généralement que, lorsqu'il est question de normes nationales au Canada, il s'agit de services de santé, d'enseignement supérieur et de programmes semblables, qui sont tous de compétence provinciale et financés dans une grande mesure par les paiements de transfert fédéraux.

• (2150)

J'attire l'attention sur ces deux résultats particuliers pour montrer que le système actuel était un ensemble satisfaisant de dispositions permettant d'atteindre les objectifs difficiles et parfois contradictoires de la prestation locale des services et du respect de normes établies ainsi que financées en grande partie par un organisme extérieur. Chose certaine, les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent simplifier leurs opérations et trouver des moyens pour éviter les chevauchements et améliorer les services au contribuable.

Pour ma part, je me félicite des propositions du gouvernement, qui veut rationaliser et coordonner les services publics pour économiser l'argent du contribuable.

Mes électeurs tiennent à leur citoyenneté canadienne. Il tiennent mordicus à préserver l'unité du Canada. Ils sont fiers de la Charte des droits et 45 p. 100 d'entre eux sont favorables à l'inclusion de nouveaux droits, le droit à la propriété étant le plus fréquemment mentionné.

De plus, 61 p. 100 souhaitent éliminer la clause de dérogation. Celle-ci a été exigée par les premiers ministres de l'Ouest, mais elle a permis d'empiéter sur les droits de minorités. En fait, cette clause a été perçue comme la cause de nombreux irritants que certains signalent aujourd'hui.

Mes électeurs me disent souvent qu'il faut s'occuper davantage de l'environnement. Les finances publiques sont, de toute évidence, mon domaine de prédilection, comme en témoignent souvent mes interventions. Je profite donc de cette occasion pour exprimer, à la Chambre des communes, la crainte réelle des électeurs de ma circonscription, celle que nous portions irrémédiablement atteinte à notre environnement national et à la santé publique. Un de mes électeurs a dit: «Si nous ne réglons pas notre déficit environnemental, à quoi serviront nos efforts pour réduire notre déficit budgétaire? Nos enfants seront quand même privés de la possibilité de vivre dans un environnement sain.»

La Constitution

Ce citoyen a traduit les préoccupations de nombreux électeurs de la circonscription que je représente. En fait, 36 p. 100 des répondants à mon sondage ont dit que la protection de l'environnement devrait relever du gouvernement fédéral; 40 p. 100 seraient en faveur d'un partage des pouvoirs, mais seulement 15 p. 100 confieraient cette importante question d'intérêt public aux gouvernements provinciaux.

Les Canadiens nous disent qu'ils voient dans la protection de l'environnement une question de première importance. Cette période d'incertitude économique n'ébranle pas leurs convictions à cet égard. Ils souhaitent qu'un gouvernement central fort les protège des projets malencontreux et des autorités locales qui préconisent un abaissement des normes environnementales.

Les Canadiens veulent un gouvernement fédéral qui fera preuve de leadership, qui convaincra les autres pays de conclure des protocoles internationaux en matière d'environnement et qui aura, sur le plan budgétaire, les pouvoirs et la capacité d'utiliser les fonds publics pour défendre des causes environnementales.

Jamais dans l'histoire de notre pays les Canadiens n'ont eu autant leur mot à dire dans l'élaboration des propositions constitutionnelles. La commission Spicer a permis aux Canadiens d'un océan à l'autre d'exprimer leurs motifs de mécontentement et de conseiller des orientations aux politiciens. Le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour permettre aux Canadiens d'exprimer leurs valeurs ainsi que leurs aspirations communes et de cerner les ratés de notre système.

Un comité mixte spécial coprésidé par nos collègues, MM. Edwards et Beaudoin, a entendu ce que les Canadiens avaient à dire sur la formule de modification de la Constitution. Des Canadiens de ma circonscription et de partout au pays s'interrogent sur la nécessité de modifier la règle de l'unanimité. Certains se sont dits satisfaits des règles actuelles en vertu desquelles il faut l'approbation de sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population pour l'adoption des propositions constitutionnelles.

Des Canadiens ont participé aux travaux de comités provinciaux et fédéraux ainsi qu'à des forums nationaux et ils seront à nouveau consultés lorsque les nouvelles propositions sur le renouvellement de la Constitution seront présentées. Je me réjouis de pouvoir résumer les opinions exprimées par les électeurs de la circonscription d'Edmonton-Nord-Ouest et j'invite tous les députés à les prendre en considération.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole ce soir à la Chambre pour exprimer le point de vue de mes électeurs de Regina—Wascana sur la